

LIVRET D'ACCUEIL

FOYER D'HEBERGEMENT LA PRALIAT



Cofinancé par



FOYER D'HEBERGEMENT LA
PRALIAT

35 Rue Colonel Manhes,
38220 Vizille

Tél. 04.76.68.11.85 ou 06.87.30.63.04
Courriel : fsig.foyerdevizille@afiph.org

afiph
www.afiph.org

BIENVENUE AU FOYER D'HEBERGEMENT LA PRALIAT

La Direction et l'équipe de professionnels vous souhaitent la bienvenue.

Ce livret d'accueil présente nos missions et les informations nécessaires à votre admission.

Le règlement de fonctionnement, annexé à ce livret, précise vos droits et vos devoirs au sein de notre établissement.

Vous pouvez, si vous le souhaitez, désigner une personne de confiance dans votre entourage, qui pourra vous assister lors de votre admission, et tout au long de votre parcours.

Nous aurons à cœur de vous accompagner au quotidien selon vos besoins et votre projet de vie, et restons disponible pour toute information complémentaire.

Au plaisir de vous accueillir prochainement !

Sommaire

■ NOTRE AGREMENT ET NOTRE MISSION

- Notre agrément et notre activité
- Nos missions

■ INFORMATIONS PRATIQUES

- Adresse bureaux et foyer
- Nos modalités d'ouverture et de visites

■ VOTRE HABITAT ET VOTRE ACCOMPAGNEMENT

- L'accompagnement
- Votre habitat
- Votre participation à la vie du foyer
- Le lien avec les familles
- Votre participation financière

■ LE FOYER, LES PROFESSIONNELS

- Les équipes
- Les services

■ VIVRE SUR LE TERRITOIRE DE VIZILLE

- Votre cadre de vie
- Les partenariats et activités proposés par le foyer

NOTRE AGREMENT ET NOS MISSIONS

Notre agrément

Le **Foyer d'Hébergement La Praliat** est ouvert depuis 1988, il n'est pas médicalisé. Il accueille toute l'année (365 jours par an) des adultes en situation de handicap capables de pratiquer des activités de socialisation et d'épanouissement personnel ainsi que d'exercer un travail régulier en ESAT ou en milieu ordinaire.

Notre établissement dispose de **17 places en internat**.

Le financement du Foyer d'hébergement/SAJ est assuré par le Conseil Départemental de l'Isère.

Nos Missions

Le Foyer d'hébergement La Praliat a pour missions d'assurer :

- Les besoins courants de la vie (hébergement, nourriture, hygiène) et l'accompagnement à l'autonomie
- Des activités occupationnelles, d'épanouissement personnel ou d'éveil, des activités d'apprentissage, des ouvertures sur la vie sociale et culturelle dans le but de lutter contre l'isolement et de préserver ou d'améliorer les acquis
- L'accompagnement dans l'aide à la prise de traitement et à la vigilance médicale
- L'accompagnement au soin et à la santé médicale, auprès de structures extérieures et d'en assurer le suivi.

INFORMATIONS PRATIQUES

▶ Adresse Bureaux (Equipes administratives):

FSIG
22 rue Général de Gaulle
38220, VIZILLE

Téléphone : 04.76.78.74.23
Courriel : fsig@afiph.org

▶ Adresse foyer :

Foyer La Praliat
35 rue Colonel Manhes
38220, VIZILLE

Téléphone : Tél. 04.76.68.11.85 ou 06.87.30.63.04
Courriel : fsig.foyerdevizille@afiph.org

▶ Nos modalités d'ouverture et de visites

- Le **foyer d'hébergement La Praliat** est ouvert 365 jours par an
- Pour des raisons de sécurité, il est important de se signaler dès l'arrivée dans le foyer aux professionnels présents dans la structure, en appelant un téléphone du service
- Toute visite dans les appartements doit être signalée à l'avance.

VOTRE HABITAT ET VOTRE ACCOMPAGNEMENT

VOTRE HABITAT (Foyer d'hébergement)

Le Foyer d'hébergement se compose de :

- 1 Appartement collectif avec deux bureaux, un salon/ salle à manger /cuisine, d'une salle de bain, d'un WC ainsi que d'une terrasse.

Le foyer d'hébergement dispose :

- De 10 appartements individuels et 3 appartements en colocation



VOTRE ACCOMPAGNEMENT

→ Les prestations d'accompagnement

Une équipe pluridisciplinaire vous accompagne dans la construction, la mise en œuvre de votre projet personnalisé.

Il est co-construit avec vous, en fonction de vos envies, besoins et choix :

- Une aide pour favoriser votre autonomie (vie quotidienne, communication, logement, sécurité...)
- Un accompagnement à votre parcours de soins (prévention, éducation, rdv médicaux...)
- Des activités éducatives, culturelles et sportives
- Une aide pour connaître vos droits et devoirs et vous accompagner à la citoyenneté (utilisation du FALC)

→ **La vie au sein du Foyer d'hébergement**

Dès votre lever, l'équipe éducative est présente pour vous aider dans les actes de la vie quotidienne. Vous pouvez prendre votre petit déjeuner dans votre appartement ou venir le prendre dans l'appartement collectif dans le respect de votre rythme et de vos habitudes de vie.

Vers 09h30, un temps convivial autour d'un café vous est proposé puis, la matinée se prolonge par des activités, (ou des accompagnements à vos rendez-vous : familles, tuteurs, médicaux...). Vous partagerez le repas du midi avec les autres personnes accueillies.

Les éducateurs sont présents au foyer à 16h mais l'accueil au collectif est à partir de 16h30. Il est nécessaire de prévenir les éducateurs si vous rentrez plus tard sur la structure.

A partir de 16h30, une collation est proposée dans la salle commune du foyer.

Chacun occupera son temps libre comme il le souhaite (tâches quotidiennes, télé...). Le repas du soir peut être partagé avec d'autres résidents et des professionnels. Vous pourrez ensuite aller dans votre appartement ou rester sur le collectif regarder la TV, jouer à des jeux de société, discuter avec l'équipe éducatives ou d'autres résidents.

L'équipe de nuit (surveillants de nuit) veille à votre sécurité et votre bien-être dans le foyer en lien avec un cadre d'astreinte jusqu'à l'arrivée de l'équipe du matin (de 22h15 à 07h15).

Un cadre est d'astreinte chaque jour en lien avec les équipes de jour et de nuit.

→ **Votre participation à la vie de l'établissement**

Le Conseil de la Vie Sociale (CVS) est une instance permettant de vous associer au fonctionnement de l'établissement.

D'autres modalités d'expression sont proposées :

- Les réunions « résidents » pour parler de la vie du groupe et/ou du foyer
- Les commissions citoyenneté de l'Afiph pour discuter des droits des résidents (commission organisée au niveau associatif)
- Les entretiens individuels hebdomadaires pour parler de la vie au foyer, de votre projet
- Le personnel éducatif reste à votre écoute en cas de besoin pour votre bien-être.

→ **Le lien entre familles et professionnels**

Des rencontres sont organisées à l'initiative de la famille ou des professionnels de l'établissement. Ces rencontres sont essentielles pour la co-construction du projet personnalisé (PP).

D'autres modes de communication et d'information permettent un contact régulier :

- Appels téléphoniques
- Mails

Votre participation financière

Les soins médicaux et les appareillages ne sont pas inclus dans le prix de journée et restent à votre charge.

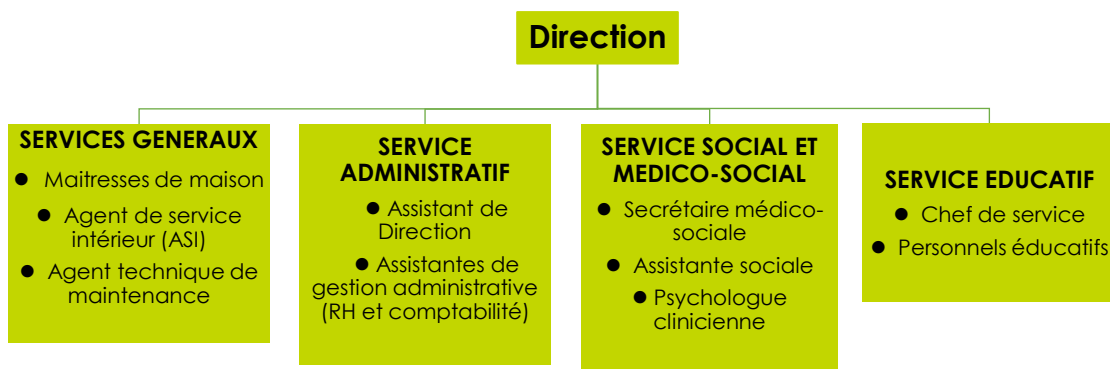
Vous conservez à votre charge :

- Les frais de mutuelle
- Les vêtements
- Les produits d'hygiène personnels spécifiques (hors produits courants)
- Les sorties et loisirs
- Les vacances
- Les transports personnels (retour en famille et vacances)
- L'argent personnel (une somme mensuelle fixe est demandée au représentant légal) avec votre consentement.
- Si vous participez à un séjour de vacances organisé par l'établissement, une participation pourra vous être demandée.

-FH : facture de contribution à l'hébergement

LE FOYER, LES PROFESSIONNELS

LES EQUIPES



LES SERVICES

→ L'accueil collectif, les installations à disposition

Le Foyer d'hébergement La Praliat dispose d'un **espace pour recevoir les familles**, d'un espace administratif, d'une salle à manger/ salon avec une terrasse pour profiter du soleil et de l'air de la montagne.



→ La restauration :

La restauration peut être collective et intègre l'adaptation des repas (texture, allergie, régime...). Elle se fait en liaison froide en remise de température.

Le prix des repas est compris dans le tarif de l'établissement.

Vous pouvez également recevoir des allocations alimentaires (de l'argent) afin de vous concocter un repas en autonomie dans votre appartement. Les allocations alimentaires concernent les repas du petit-déjeuner et du dîner. Le déjeuner est pris en charge par l'ESAT ou votre AAH.

→ **La blanchisserie :**

Le foyer dispose d'un espace buanderie vous permettant l'entretien de votre linge si vous ne disposez pas d'un espace dans votre appartement. Les professionnels peuvent vous accompagner pour mettre vos affaires sales dans la machine à laver, étendre puis plier et ranger vos affaires.

La gestion du linge plat est assurée par l'établissement.

→ **Les produits d'hygiène**

Le foyer fournit les produits d'hygiène de base (gel douche, shampoing, dentifrice, brosse à dents, papier toilette, liquide vaisselle, lavette pour vaisselle, lessive, ...). Les autres produits spécifiques ou de marque restent à votre charge.

Votre cadre de vie

Situé dans le Sud Isère, le foyer La Praliat à Vizille, est un lieu de vie pensé, conçu, adapté pour l'accueil et l'hébergement de personnes adultes autonomes en situation de handicap.

Intégré dans cette ville accueillante, ce lieu de vie offre les avantages d'une ville à taille humaine dans un cadre rural.

Tourné vers l'extérieur, le foyer offre la possibilité de diverses activités en lien avec ce territoire.

Si vous ne connaissez pas encore la ville de Vizille, découvrez-la sur le site :

<https://www.ville-vizille.fr/>



Partenariats et activités proposés

■ Les partenariats d'accompagnement médico-social :

Le Foyer d'hébergement La Praliat a tissé de nombreux liens avec des partenaires afin de constituer et de développer un réseau. Le partenariat est essentiellement développé auprès :

- Des équipes de soins : Equipe Mobile Isérois du CHAI, Centre Médico-Psychologique de Vizille et professionnels libéraux (IDE, Kinésithérapeutes...) selon les besoins des personnes accueillies...
- Du Centre Hospitalier Alpes Isère (CHAI),
- De la Pharmacie de Vizille
- Du Réseau Bucco-dentaire

■ Les partenariats d'accompagnement à la vie sociale, aux loisirs, à la culture et au sport

Voici quelques-unes des activités qui peuvent vous être proposées :

- Accompagnement dans les commerces de proximité (magasins, restaurants, cafés situés près du foyer...)
- Activités Aqua bike
- Activités Equitation
- Sorties à la ferme
- Promenade en forêt ou en ville
- Sorties en discothèque ou en concerts
- Sorties à l'occasion des manifestations de la ville ou des villes alentours (salon, marché)
- Intervenant musical
- Sorties match (rugby, football, hockey...)
- Intervenant sportif (ALESA, UFOLEP)



afiph

www.afiph.org

association familiale de l'Isère pour personnes handicapées

association loi 1901 déclarée n°4596 reconnue d'utilité publique (décret du 11 mars 1968)
3, avenue Marie Reynoard - CS 70003 - 38029 GRENOBLE CEDEX 2- Tél. 04 76 46 39 66 – Courriel :
accueil@afiph.org

www.afiph.org



Livret d'accueil FOYER D'HEBERGEMENT LA PRALIAT – Mai 2024